

Ses finalités

Le club « Normandie Entreprises – Développement Durable » communément appelé club NEDD a été créé à la demande et à l'initiative des entreprises pionnières des cercles bas-normand du développement Durable, pour prolonger et amplifier cette dynamique. Il contribue à promouvoir le développement durable, à ancrer les bonnes pratiques de la responsabilité sociétale dans les entreprises et à mettre en valeur celles qui les placent au cœur de leurs politiques.

Ses Valeurs, principes et engagements

Une charte des valeurs du club a été élaborée. L'adhésion vaut acceptation de cette charte.

Ses activités

- Echanges d'informations, de pratiques, d'expériences entre les entreprises,
- Mise à disposition de fiches pratiques, outils, méthodes,
- Connaissance des parties prenantes, dialogue et travail conjoint pour une meilleure prise en compte du développement durable dans leurs relations avec les entreprises,
- Mise en valeur de l'engagement de ses membres,
- Contribution à la réalisation d'actions solidaires,
- Mise en valeur du dynamisme régional par la reconnaissance de la performance des entreprises.

Ses membres

Les membres du Club sont des organisations bas-normandes qui :

- Produisent et commercialisent des biens et des services.
- Contribuent à la dynamique du tissu économique régional

Ils sont regroupés selon 3 collèges :

- Les PME/TPE engagées dans une démarche de développement Durable :
- Les grands donneurs d'ordre :
 - Ils apportent leur expérience au service du club.
 - Ils encouragent leurs fournisseurs à intégrer le club
 - Le seuil est fixé à 500 salariés.
- Les institutionnels et partenaires :

Les partenaires du Club NEDD apportent leur soutien technique et/ou financier au Club et à ses membres. Ils contribuent à la réalisation des projets portés par le Club et par ses membres.

On distinguera :

- L'Etat et la Région, organismes institutionnels.
- Les animateurs de pôles, filières, associations.
- Les partenaires financiers privés

Son comité directeur

- Ses membres sont désignés au sein des différents collèges.
- Ils contribuent à la réussite du club et à la réalisation des actions engagées.
- Les partenaires institutionnels qui ont œuvré pour le lancement du Club NEDD y sont associés en tant que de besoin.

Son adhésion

- La cotisation annuelle est fixée chaque année par le comité directeur.
- Les entreprises adhérentes d'une filière professionnelle partenaire du club bénéficient d'un tarif privilégié
- Une entreprise non adhérente peut participer aux ateliers pour un tarif fixé annuellement.
- Il n'est pas prévu d'adhésion à titre individuel.

Son fonctionnement

Le Club est porté par l'AQM Normandie qui en assure la gestion.



